

Les élus du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mardi 11 février 2020, à la salle des fêtes de Vouzon, rue de la Sainte, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Membres présents : M.BIOULAC (Conseil départemental), A.PAVEAU (Chaon), P.SCIOU (Chaon), M.BUFFET (Dhuizon), E.FOUCHER (Dhuizon), JP.GUEMON (La Ferté Beauharnais), G.GATESOUBE (La Ferté Imbault), P.COLART (La Ferté Imbault), A.MAUPEU (La Marolle en Sologne), JL.LANSIER (La Marolle en Sologne), N.SENÉ (Lamotte-Beuvron), JS.DUFRAINE (Lamotte-Beuvron), A.THIBAUT (Marcilly en Gault), S.GAY (Marcilly en Gault), G.GIOT (Neung sur Beuvron), H.AGUETTAZ (Nouan le Fuzelier), JL.ROCHUT (Nouan le Fuzelier), B.COURRIOUX (Pierrefitte/Sauldre), C.LEONARD (Saint-Viâtre), M.LONGCHAMPT (Saint-Viâtre), R.POUJADE (Salbris), Mme.SENÉ (Souesmes), C.MEERSCHAUT (Souvigny en Sologne), C.MARTINAT (Souvigny en Sologne), G.CHOPIN (Theillay), C.LELAI (Theillay), D.HERPIN (Villeny), C.MAUCHIEN (Vouzon), D.LOMBARDI (Yvoy le Marron), I.GASSELIN (Conseil départemental), L.De REDON (Conseil départemental), S.DOUDY (CCSR), ML.CARATY (CCSR), D.ELIET (CCCS), T.GAGNARD (Vouzon)

Pouvoirs : 0

Assistaient également au comité syndical : Mme KANENGIESER (PGS)

Personnes excusées : P.MORIN (Chaon), F.KLEIN (Chaumont/Tharonne), C.SIMONNET (Chaumont/Tharonne), L.LASSUS (La Ferté Beauharnais), Y.SVALE (La Ferté Beauharnais), J.LORTHIOIS (La Ferté Beauharnais), P.LIEVE (Millançay), A.DELARBRE (Millançay), P.JACQUET (Millançay), G.LEROUX (Millançay), P.HIRON (Montrieux en Sologne), H.AZEMARD (Montrieux en Sologne), E.BRESSON (Neung sur Beuvron), M.SPIESSER (Neung sur Beuvron), V.SENTUCQ (Neung sur Beuvron), D.ABRIOX (Orçay), N.POIRIER (Orçay), J.LAURE (Pierrefitte/Sauldre), M.CHAUVIN (Pierrefitte/Sauldre), V.VASLIN (Saint-Viâtre), P.DEBRE (Salbris), JY.THEMIOT (Salbris), T.CORRALES (Selles-Saint-Denis), A.DESCOURTILS (Selles Saint Denis), JM.DEZELU (Souesmes), J.RICARANT (Souesmes), S.ETIEVE (Souesmes), G.DOGNIN (Veilleins), Y.BRIEND (Veilleins), E.MOREAU (Vernou en Sologne), S.PRESSOIR (Vernou en Sologne), J.RIVAI (Vernou en Sologne), A.BLANCHE (Villeny), H.CHEVALLIER (Villeny), N.CHESENEAU (Villeny), O.BRUNETAUD (Yvoy le Marron), G.CLEMENT (Conseil départemental), O.PAVY (CCSR), M.MOREAU (CCSR), P.AGULHON, (CCSE), F.D'ESPINAY-SAINT-LUC (CCSE), F.LAFONT (CCSE), JM.BECHON (CCSE), P.GOUBERT de CAUVILLE (CCCS), D.TARQUIS (CCCS), JM.MARDON (Veilleins), S.RABOUIN (Chaumont/Tharonne), E.MORAND (Montrieux en Sologne).

Lesquels formant la majorité ont pu délibérer.

COMITE SYNDICAL – PAYS DE GRANDE SOLOGNE
Mardi 11 février 2020 - Débat sur les Orientations Budgétaires 2020
Relevé de conclusions

Le Président excuse le retard de Monsieur Louis de REDON, vice-président du Conseil départemental, et Monsieur Sébastien GAY, conseiller municipal de Marcilly-en-Gault, et l'absence de Monsieur Pascal Goubert de Cauville, Président de la communauté de communes de Cœur de Sologne.

Le Président, ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance :

- **NOMME UNE SECRETAIRE DE SEANCE : Christian MAUCHIEN**
- **Approbation du Compte Rendu du comité syndical du 3 décembre 2019 : FAVORABLE à l'unanimité.**
- **Présente l'ordre du Jour :**
 1. **Orientations budgétaires 2020 :**
 - **Projet Orientations budgétaires 2020**
 2. **Demande de subvention pour l'animation-gestion du programme leader**
 3. **Questions diverses**

1- ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Préparation au projet d'orientations budgétaires 2020 :

Documents joint :

- un rapport d'orientation budgétaire.

Le projet de budget 2020 s'inscrit dans la perspective d'une **contribution des membres identiques aux exercices précédents**.

Section de fonctionnement :

Charges à caractère général :

A la suite du déménagement, divers postes liés à la gestion courante du bâtiment siège ne sont plus à pourvoir financièrement : eau, électricité, entretien (ménage, espaces verts).

Remplacement de ces dépenses par un 1 poste : loyer pour ces nouveaux bureaux (7.000€).

Autres services extérieurs :

CRST : réflexion autour de la santé (diagnostic, prescriptions...), étude concernant la gestion et la préservation de la forêt dans son ensemble, notamment en cas d'incendie et en prévision du réchauffement climatique (accès aux points d'eau, entretien...).

Démarche partenariale : projet de coopération autour de la valorisation des potentiels touristiques des territoires (cheval, vélo, chasse, hébergements, itinérances douces...), démarche multi-partenariale « Terre de Jeux – JO 2024 » : nécessité de travailler sur tous les circuits touristiques en amont. Les fédérations françaises sportives travaillent 4 ans à l'avance. Les Jeux Olympiques de 2024 doivent se préparer dès maintenant. Notre territoire doit s'insérer dans une démarche de développement économique.

Programme LEADER :

- Le coût de la mutualisation du poste avec la Chambre d'agriculture est identique au BP 2019 (80% de subvention LEADER) : mi-temps.
- Projet de création d'un village Sologne : évènementiel à l'occasion du Game Fair 2020 les 12,13 et 14 juin. Création d'un village de producteurs, avec animation de ce marché, un espace exposition mêlant une « destination Sologne » avec les professionnels du tourisme et les institutions, la présence des maisons à thème, les métiers d'art et des artisans traditionnels de Sologne.
- Création d'une animation rurale dans le cadre des fêtes traditionnelles des villages, alliant modernité et tradition (foires aux oies, à la citrouille, au petit élevage, à la châtaigne, Saint Barnabé, festidrône...). compilation de l'ensemble de ces fêtes traditionnelles de Sologne pour créer, dans un premier temps, un calendrier d'animations des villages.

Charges de personnel :

En septembre 2018, la chargée de mission a démissionné de son poste de rédacteur dédié à l'animation du programme LEADER. Ce poste a été transformé en décembre 2019 en temps complet 35/35^e (auparavant 20/35^e) pour travailler à l'animation du programme européen et à la fin de l'exécution du CRST. Un agent a été recruté au 1^{er} février 2020.

SCoT : dépense inscrite en investissement. Organisation d'une réunion sur l'avancement du PADD du Pays de grande Sologne a eu lieu le 21 janvier dernier en présence de Monsieur le Préfet et Madame la Sous-préfète de Loir-et-Cher, durant laquelle l'ensemble des élus présents ont pu échanger et faire part de leurs interrogations aux représentants de l'Etat.

Section d'investissement :

Équipements informatiques et bâtiments : prévisions autour de 15 000€. Nécessité de changer une partie du parc informatique.

Démarche SCoT : solde prestation EAU. Engagement de l'amortissement différé à 2020 (sur 10 ans).

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le Comité syndical prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2020, à la suite de la présentation du rapport d'orientations budgétaires (délibération n°2020-005).

2- DEMANDE DE SUBVENTION LEADER 2014-2020 : SUBVENTION ANIMATION ET GESTION DU PROGRAMME.

Le comité syndical a acté la création d'un poste en 35/35^e le 3 décembre 2019, pour un agent catégorie B, dont les missions consisteront essentiellement à l'exécution de la fin du programme CRST et à l'animation du programme leader, en soutien à la gestionnaire, dont le poste est mutualisé avec la chambre d'agriculture. Aussi, concernant le pilotage et l'animation du programme européen « La Sologne, une culture au naturel », il est proposé que le Pays dépose une demande de subvention leader au titre de la fiche 19.4, pour la prise en charge des missions relevant des dossiers leader.

Vote du comité syndical : favorable à l'unanimité (délibération : N°2020-006)

Madame Thibault, 1^{re} Vice-présidente du Pays, précise que si le syndicat mixte du Pays de grande Sologne s'orientait vers la création d'un PETR (pôle d'équilibre rural et territorial), le budget du syndicat serait transféré vers la nouvelle structure.

3 - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :


- Recrutement d'un agent catégorie B en renfort CDD 6 mois pour les missions d'exécution de la fin du CRST et l'animation du Programme Leader : **Sophie Leroy, titulaire d'un master 2 « Gestion des territoires et développement local – parcours développement rural »** à l'université de Lyon 2. Il s'agit du premier poste de Sophie, qui a auparavant effectué ses stages de fin d'études dans un GAL pour évaluer un programme leader et dans une chambre d'agriculture (Landes) pour établir un diagnostic territorial en urbanisme et agriculture..... Sophie arrive des Hautes Alpes.
- **Placement en congé longue maladie** de la directrice titulaire du syndicat mixte du Pays de grande Sologne, avec effet rétroactif au 10 avril 2019. Recrutement d'une directrice contractuelle en remplacement.
- **Contrôle URSSAF** : le Pays a été contrôlé le 7 janvier 2020 pour les années 2017 et 2018, et plus particulièrement sur les déclarations CNRACVL et IRCANTEC, ainsi que sur les bulletins de salaire. Le contrôle s'est bien déroulé, le syndicat a reçu par courrier le 11 février le compte-rendu officiel des services de l'URSSAF. Pas de redressement, deux observations formulées.
- **Contrat de ruralité 2020** : le prochain Copil du contrat de ruralité 2020 aura lieu le jeudi 20 février à la sous-préfecture de Romorantin, en présence du Président du Pays, de la 1^{re} Vice-présidente et des 3 présidents des communautés de communes. En juillet dernier, à l'occasion d'une réunion sur le bilan du contrat de ruralité 2019, Madame la Sous-préfète de Romorantin et les services de l'Etat ont rappelé que la DETR réservée au Contrat de ruralité devait profiter à des projets structurants à l'échelle du territoire. Pour les projets d'envergure moins importante, Madame Fourcherot a indiqué que les communes et communautés de communes bénéficiaient de DETR « classique ». Aussi, pour 2020, il a été voté en bureau que les crédits seraient proposés pour la couverture de la piscine de Nouan-le-Fuzelier et/ou la couverture des terrains de tennis de Lamotte-Beuvron, en fonction de la discussion avec les services de la sous-préfecture.
- **Date du prochain comité syndical pour le vote du Budget Primitif 2020** : lundi 9 mars 2020 à 18 h la salle des fêtes de Saint-Viâtre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h34.

A Vouzon, le 11 février 2020

Le Président

**SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE**
14 avenue de l'Europe .
41600 LAMOTTE-BEUVRON



Pascal Bioulac